



**Politique de protection des  
données à caractère  
personnel  
(Mise à jour le 20/04/2018)**



## Sommaire

<b>1. CONTEXTE</b> .....	<b>3</b>
<b>2. DÉFINITIONS</b> .....	<b>3</b>
<b>3. L'ORGANISATION DÉDIÉE À LA PROTECTION DES DONNÉES</b> .....	<b>5</b>
<b>4. FINALITÉ DES TRAITEMENTS DE BPCE MUTUELLE</b> .....	<b>7</b>
4.1. PRINCIPE DE LICÉITÉ, DE LOYAUTÉ ET DE TRANSPARENCE.....	7
4.2. PRINCIPAUX TRAITEMENTS .....	7
4.3. LISTE DES TRAITEMENTS MIS EN ŒUVRE .....	8
4.4. COMPORTEMENT AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ .....	9
<b>5. DONNÉES PERSONNELLES QUE NOUS RECUEILLONS</b> .....	<b>10</b>
5.1. DONNÉES RECUEILLIES DANS LE CADRE DE LA GESTION DE VOS CONTRATS .....	10
5.2. DONNÉES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RECUEILLIES PAR NOS PARTENAIRES DANS LE CADRE DE LA GESTION DE VOS CONTRATS	10
5.3. DONNÉES RELATIVES À LA CONSULTATION DU SITE .....	11
5.4. UTILISATION PARTAGÉE DE VOTRE TERMINAL .....	12
5.5. TRANSFERTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL VERS DES PAYS TIERS OU À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	12
<b>6. DROIT D'ACCÈS, DE RECTIFICATION, D'EFFACEMENT, D'OPPOSITION, DE PORTABILITÉ, DE LIMITATION DES DONNÉES</b> .....	<b>13</b>
6.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX APPLIQUÉS PAR BPCE MUTUELLE .....	13
6.2. LIMITATIONS .....	14
6.3. VIOLATION DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL .....	14
6.4. EXPRESSION DE VOS DROITS D'ACCÈS, DE RECTIFICATION, D'EFFACEMENT, D'OPPOSITION, DE LIMITATION OU DE PORTABILITÉ .....	14
<b>7. EXPRESSION DE VOS CHOIX</b> .....	<b>16</b>
7.1. COLLECTE DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS NON INDISPENSABLES À L'EXÉCUTION DU CONTRAT / DES GARANTIES.....	16
7.2. COOKIES.....	16
7.3. PLATEFORMES INTERPROFESSIONNELLES .....	16
<b>8. MODIFICATIONS DE LA PRÉSENTE POLITIQUE</b> .....	<b>18</b>

## 1. Contexte

BPCE Mutuelle est une Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité. Elle réalise des activités principalement relatives à l'assurance santé et à l'assurance de prêts. BPCE Mutuelle s'engage à assurer la protection des données obtenues dans le cadre de ses activités et à se conformer aux lois et réglementations applicables en matière de traitement de vos données. Les règles ci-après exposées s'appliquent également à Ensemble Protection Sociale (EPS), association régie par la loi 1901 regroupant les moyens communs à la CGP et à BPCE Mutuelle. Sur l'ensemble de ses activités, EPS collecte et manipule pour ses membres des données personnelles et en particulier des données de santé.

Ainsi, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés » ainsi qu'au Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (dit « règlement général sur la protection des données ou RGPD »), BPCE Mutuelle s'est dotée d'une gouvernance relative à la protection des données.

La présente politique de protection des données personnelles s'applique à l'ensemble des contrats et garanties proposés ou distribués par BPCE Mutuelle ainsi qu'au site internet de la mutuelle.

## 2. Définitions

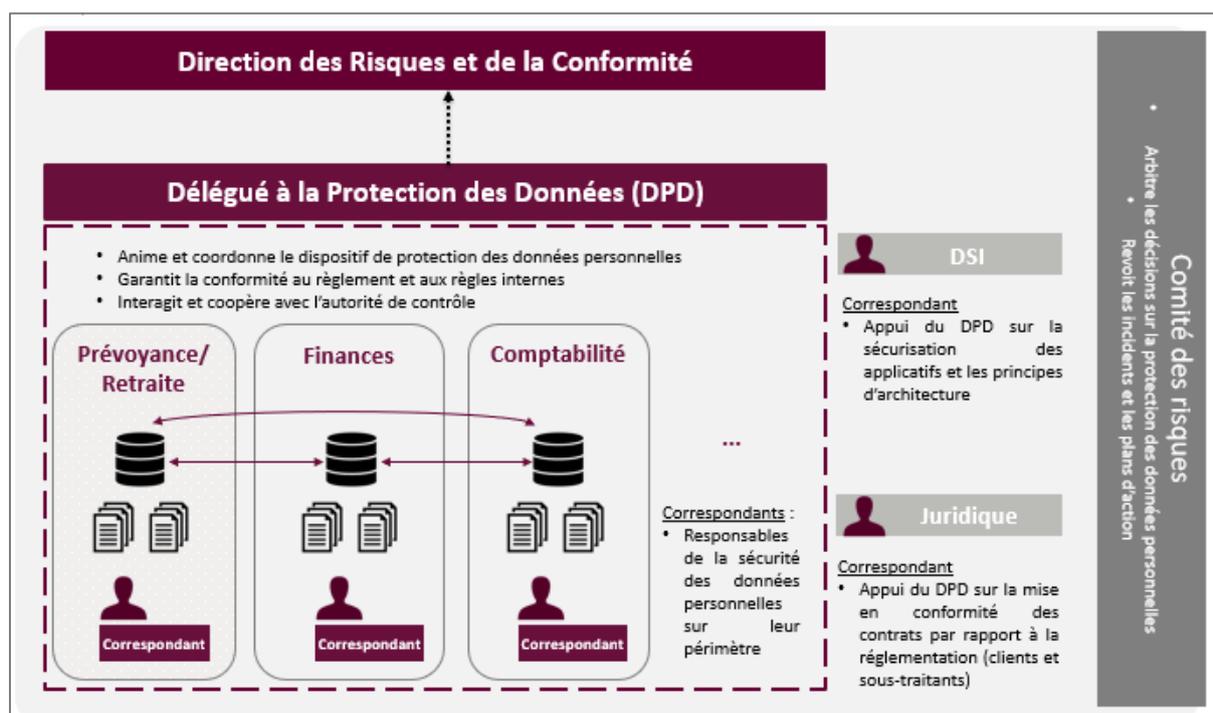
Lorsqu'ils sont utilisés dans le présent document, les expressions ou termes suivants comportant une majuscule emporteront le sens qui leur est donné ci-après :

- « **Données à caractère personnel** » : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une personne physique identifiable une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification (numéro de sécurité sociale par exemple), des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;
- « **Traitement** » : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction ;

- « **Profilage** » : toute forme de traitement automatisé de données à caractère personnel consistant à utiliser ces données à caractère personnel pour évaluer certains aspects personnels relatifs à une personne physique, notamment pour analyser ou prédire des éléments concernant le rendement au travail, la situation économique, la santé, les préférences personnelles, les intérêts, la fiabilité, le comportement, la localisation ou les déplacements de cette personne physique ;
- « **Pseudonymisation** » : le traitement de données à caractère personnel de telle façon que celles-ci ne puissent plus être attribuées à une personne concernée précise sans avoir recours à des informations supplémentaires, pour autant que ces informations supplémentaires soient conservées séparément et soumises à des mesures techniques et organisationnelles afin de garantir que les données à caractère personnel ne sont pas attribuées à une personne physique identifiée ou identifiable ;
- « **Fichier** » : tout ensemble structuré de données à caractère personnel accessibles selon des critères déterminés, que cet ensemble soit centralisé, décentralisé ou réparti de manière fonctionnelle ou géographique ;
- « **Responsable du traitement** », BPCE Mutuelle qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement. EPS étant l'association gérant les moyens de BPCE Mutuelle, c'est EPS qui opère pour le compte de BPCE Mutuelle ;
- « **Sous-traitant** » : la personne physique ou morale, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte de BPCE Mutuelle ;
- « **Consentement** » de la personne concernée : toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle la personne concernée accepte, par une déclaration ou par un acte positif clair, que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement ;
- « **Violation de données à caractère personnel** » : une violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données ;
- « **Données concernant la santé** » : les données à caractère personnel relatives à la santé physique ou mentale d'une personne physique, y compris la prestation de services de soins de santé, qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne ;
- « **Délégué à la protection des données** » : désigne la personne en charge du contrôle de la bonne application des règles en matière de protection des données

### 3. L'organisation dédiée à la protection des données

Le schéma ci-dessous illustre le positionnement du **Délégué à la protection des données (DPD)**, aussi connu sous le nom de « **Data Protection Officer** ». Le DPD est rattaché au plus haut niveau de l'entreprise (en l'occurrence au Directeur Général Délégué en charge des risques et de la conformité).



**Le Délégué à la Protection des Données Personnelles** est le « chef d'orchestre » des activités sur la protection des données. Il a une position centrale au sein de l'organisation et est amené à échanger avec les différentes directions (Direction des systèmes d'information, Service juridique, Direction des risques et de la conformité, etc.) ainsi qu'avec les différents correspondants identifiés au sein de chaque ligne métier.

Il est principalement chargé :

- D'animer et de coordonner le dispositif de protection des données personnelles
- De garantir la conformité au règlement et aux règles internes
- D'interagir et de coopérer avec l'autorité de contrôle

Il est à noter que le délégué n'est pas personnellement responsable en cas de non-conformité de son organisme avec le Règlement. Le DPD est aidé dans ses missions par la nomination de « correspondants protection des données » au sein de chaque direction/ligne de métiers.

Afin d'assurer la conformité au RGPD, le DPD, en collaboration avec la Direction des Risques et de la Conformité, est chargé de mettre en place des indicateurs de risque, un dispositif de contrôle permanent adéquat et couvrant tout le

périmètre de protection des données à caractère personnel, référencés à travers la politique de contrôle interne d'EPS.

**Les correspondants métiers** nommés au sein de chaque ligne métier sont chargés d'être le « référent protection des données » sur leur périmètre respectifs. Ils sont le point de contact du Délégué à la Protection des Données sur leur périmètre de responsabilité. Ils peuvent être sollicités par les opérationnels sur des questions portant sur la protection des données.

En sus de leurs activités opérationnelles, leurs principales missions sont de faire respecter les obligations et orientations énoncées par le DPD, sur leur périmètre, et notamment de participer à la mise à jour de la documentation interne (politiques, procédures, etc.), de renseigner les nouveaux traitements sur des données personnelles dans le registre des traitements, de respecter le principe de « Privacy by design » et de notifier les incidents/violations de données au DPD.

**La Direction des Risques et conformité** assiste le DPD dans la réalisation de ses missions et apporte son expertise sur l'analyse des risques et la conformité. Ainsi, elle est chargée de participer à la mise à jour de la documentation interne (politique de contrôle interne, plan de contrôle interne,...). Elle contribue également aux analyses d'impact sur la vie privée avec les opérationnels et le DPD.

**Le Service Juridique** apporte son support et son expertise juridique pour la réalisation des missions du DPD. Il participe notamment à la mise à jour de procédures de contractualisation et de pré-contractualisation, à la rédaction des clauses contractuelles types. Il est également chargé de suivre les évolutions réglementaires en matière de protection des données.

**La Direction des Systèmes d'Information** assiste le DPD dans la réalisation de ses missions et apporte son expertise sur la sécurisation des applicatifs et les principes d'architectures. Les principaux rôles de la direction informatique en matière de protection des données personnelles sont de :

- Participer à la mise à jour de la documentation interne (politique de confidentialité, charte d'utilisation des systèmes d'informations, ...) ;
- Faire appliquer techniquement au sein des applications les règles de conservation/d'archivage/de purge des données;
- Proposer des solutions techniques pour répondre aux enjeux de pseudonymisation /anonymisation / cryptage;
- Supprimer les données informatiques dont le délai de conservation est dépassé ;
- Notifier les incidents/ violations de données dans les meilleurs délais auprès du DPD

## **4. Finalité des traitements de BPCE Mutuelle**

### **4.1. Principe de licéité, de loyauté et de transparence**

Tout traitement de données à caractère personnel doit être licite et loyal. Le principe de traitement loyal et transparent exige que la personne concernée soit informée de l'existence de l'opération de traitement et de ses finalités. Les personnes concernées disposent ainsi d'un droit à l'information et peuvent par ce biais obtenir des informations concernant leurs données.

Le RGPD distingue deux types de collecte de données : la collecte directe et la collecte indirecte. On parle de collecte directe lorsque les données à caractère personnel relatives à une personne concernée sont collectées auprès de cette personne. La collecte est indirecte lorsque les données à caractère personnel n'ont pas été collectées auprès de la personne concernée. Un fichier de prospection acheté correspond par exemple à une collecte indirecte.

BPCE Mutuelle ne réalise pas d'achat de fichiers auprès de prestataires extérieurs. Pour autant, BPCE Mutuelle est susceptible de réaliser des collectes indirectes auprès de ses sous-traitants ou partenaires (Santéclair, Inter Mutuelles Assistance, Allianz pour les contrats Santé+, CNP Assurances) dans le cadre de l'exécution de vos garanties.

### **4.2. Principaux traitements**

Les traitements sont tous mis en œuvre pour une finalité bien précise qui est déterminée (avec un objectif détaillé), explicite (dont l'énoncé est clair pour les personnes concernées) et légitime (au regard des intérêts et/ou de l'activité du responsable de traitements). En pratique, BPCE Mutuelle est amenée à traiter des données à caractère personnel pour des finalités classiques d'assurance et de services au titre de :

- la distribution des contrats d'assurance (souscription, administration des contrats, recouvrement des cotisations, suivi du portefeuille, gestion des relations avec les clients)
- l'exécution des contrats d'assurance (gestion et traitement des sinistres, service client, contrôle de la gestion des sinistres, gestion du système informatique)
- l'élaboration de statistiques y compris commerciales, d'études actuarielles ou autres analyses de recherche et développement (conception de nouveaux produits, étude, développement et lancement de produits, préservation du portefeuille de produits existants)
- la proposition à nos adhérents de produits, de services et/ou d'outils permettant de réduire la sinistralité ou d'offrir un contrat ou une prestation par BPCE Mutuelle ou l'un de ses partenaires
- la gestion des risques (gestion du risque opérationnel, lutte contre la fraude, pouvant conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme)

- l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur.

### 4.3. Liste des traitements mis en œuvre

Traitement	Finalité	Durée de rétention des données
<b>Gestion des contrats individuels ou collectifs en santé, pour l'assurance emprunteur, les contrats obsèques et de prévoyance</b>	Ensemble des opérations visant à permettre l'adhésion, la souscription, le prélèvement de cotisations, la mise en place de la télétransmission, le paiement des prestations, la gestion des rejets, le contrôle des décomptes, la gestion des incidents	10 ans à compter de la fin du contrat ou de radiation pour les contrats collectifs
<b>Gestion des demandes de devis</b>	Opérations visant à réceptionner les devis, restituer le montant de remboursement à l'adhérent ou au professionnel de santé par web service. Ce traitement peut être délégué à Santéclair	3 ans à l'issue de l'émission des devis
<b>Gestion de la téléphonie (système de téléphonie) ou des mails</b>	Ensemble des opérations permettant via notre plateforme téléphonique de tracer les appels, les motifs d'appel et les contacts avec les adhérents, l'objectif étant d'effectuer un suivi	2 mois glissants
<b>Élaboration de statistiques techniques (études actuarielles) ou commerciales</b>	Faire évoluer l'offre proposée (garanties ou tarification) ou bien permettre d'en analyser et suivre les équilibres en termes notamment de consommation (calcul des provisions techniques, établissement des états réglementaires, élaboration de rapports de solvabilité)	10 ans à compter de la fin du contrat ou de radiation pour les contrats collectifs
<b>Gestion de la déclaration sociale nominative</b>	Ce traitement vise pour les contrats collectifs à mettre à jour automatiquement dans nos systèmes de gestion grâce à une connexion avec les entreprises les informations présentes dans le bulletin d'adhésion	10 ans à compter de la fin du contrat
<b>Gestion des indus et du recours contre tiers</b>	Ce traitement vise à recouvrer les sommes indument versées et à identifier les accidents dont ont été victimes nos adhérents et à permettre d'obtenir remboursement des sommes avancées auprès d'un tiers assureur	5 ans à compter de la fin du contrat ou de radiation pour les contrats collectifs
<b>Lutte contre la fraude</b>	Ensemble des opérations visant à détecter et à traiter les situations de fraude et pouvant conduire à des sanctions voire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude	5 ans après clôture d'un dossier
<b>Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme</b>	Ensemble des opérations réalisées dans ce cadre conformément à la réglementation et pouvant conduire à des déclarations auprès de l'organisme Tracfin	5 ans après clôture d'un dossier constitué suite à une alerte
<b>Action sociale</b>	Ensemble des opérations réalisées afin de gérer les demandes de subvention, leur instruction, leur validation et leur règlement	2 ans à compter du dernier contact avec la personne qui sollicite l'aide sociale
<b>Gestion des réclamations</b>	Ensemble des opérations visant à connaître la situation d'un dossier pour émettre notamment un point de vue juridique et permettre de répondre au client en cas de désaccord (exemple : contestation client sur des prestations)	5 ans à l'issue de la clôture du dossier
<b>Gestion de la continuité d'activité</b>	Ensemble des opérations réalisées afin de permettre à BPCE Mutuelle que son plan de continuité d'activité soit opérationnel ou bien visant à le déployer	Cf. activités
<b>Gestion des risques opérationnels, de conformité et du contrôle permanent</b>	Ensemble des opérations permettant de réaliser les travaux relatifs à la conformité et au contrôle permanent et notamment des contrôles sur échantillon de dossiers, le recensement des incidents opérationnels	Applicable si stockage d'informations à caractère personnel

#### 4.4. Comportement au service de la sécurité

Les Systèmes d'Information, ressources indispensables à l'activité de BPCE Mutuelle, contiennent et traitent de multiples données sensibles relatives à la stratégie de l'entreprise, à ses résultats financiers, à son développement commercial ou à ses engagements, ainsi que des informations nominatives relatives aux clients, aux partenaires et au personnel.

Aussi, les SI doivent-ils être préservés de toute menace connue ou émergente en tenant compte des vulnérabilités inhérentes aux technologies sur lesquelles ils reposent. Afin notamment d'assurer une bonne gestion des données personnelles, BPCE Mutuelle détermine et met en œuvre les moyens informatiques nécessaires et respecte les principes d'actions suivants :

- Adoption d'un système de management de la sécurité qui repose, d'une part, sur une organisation claire et opérante afin de responsabiliser au bon niveau chaque acteur en respectant le principe de séparation des fonctions généralement admis entre prise de risque et contrôle, et, d'autre part, sur un ensemble de processus documentés dans une logique d'amélioration continue.
- Identification et hiérarchisation des actifs selon les critères de sécurité retenus (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité, Preuve et contrôle) et en regard des enjeux métiers afin d'appréhender la criticité des ressources composant les SI et de les sécuriser au niveau approprié.
- Veille et surveillance permanentes afin d'anticiper et d'analyser les menaces internes et externes pesant sur le SI, détecter au plus tôt les incidents de sécurité et limiter leurs impacts.
- Approche par les risques de la Sécurité des SI afin de garantir l'adéquation des investissements réalisés et disposer des éléments d'arbitrage nécessaires pour traiter les risques identifiés. Cela implique également de disposer d'un budget risques permettant de prendre en charge les transformations voire de les arbitrer.
- Intégration documentée de la Sécurité des SI dans les projets afin d'aligner les fonctions de sécurité sur les enjeux des métiers et ainsi privilégier la prévention.
- Maîtrise des accès aux SI afin de limiter les risques d'intrusion externe, restreindre les accès internes aux seules fonctions nécessaires aux activités et être en mesure de justifier a posteriori les droits d'accès accordés.
- Conservation et protection des éléments permettant de reconstituer, notamment et a posteriori, les actions sensibles effectuées sur les SI en les imputant à leurs auteurs afin de répondre au mieux aux exigences réglementaires, juridiques et de contrôle.
- Sensibilisation et formation afin de limiter les comportements à risque, améliorer la capacité de réaction de chacun et disposer des compétences nécessaires pour implémenter les dispositifs de sécurité.
- Suivi et contrôle continu du niveau de sécurité afin, tout d'abord, de disposer d'une visibilité sur l'évolution des risques, définir les plans d'action correctifs le cas échéant, de suivre la mise en place de ces derniers pour mesurer l'efficacité des actions et par ailleurs, de communiquer, en tant que de besoin, avec les parties prenantes et les autorités de tutelle.

## 5. Données personnelles que nous recueillons

### 5.1. Données recueillies dans le cadre de la gestion de vos contrats

BPCE Mutuelle est amenée à traiter des Données à caractère personnel ou des Données concernant la santé pour des finalités classiques relatives à ses activités d'assurance. **Les collectes de données se rapportant aux traitements listés dans l'article 3.3 sont considérées comme indispensables à l'exécution du contrat ou des garanties auquel vous êtes partie et ne font pas l'objet d'un Consentement.**

Par ailleurs, BPCE Mutuelle peut être amenée à collecter des données à caractère personnel dans le cadre d'activités non indispensables à l'exécution du contrat ou des garanties auquel vous êtes partie (prospection commerciale, analyses statistiques dans le cadre de mémoires d'étude, etc.). **Dans ce contexte, un Consentement explicite sera recueilli notamment par le biais de votre espace personnel sur le site Internet.** Dans ce cadre-là, vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

BPCE Mutuelle a élaboré une grille d'évaluation de la criticité des Données à caractère personnel susceptibles d'être collectées :

Niveau de criticité	Criticité	Catégories de données à caractère personnel
3	Forte	Données sensibles au sens de la CNIL et du RGPD (ex. : données médicales, NIR)
2	Moyenne	Données d'identification des individus ou données financières (ex. : numéro d'adhérent, adresse mail ou postale, RICE, IBAN)
1	Faible	Toutes autres données personnelles (ex. : date d'adhésion, structure de cotisations)
0	Nulle	Données non personnelles ou données personnelles anonymisées

### 5.2. Données susceptibles d'être recueillies par nos partenaires dans le cadre de la gestion de vos contrats

En fonction des garanties dont vous disposez, nous sommes susceptibles d'échanger des informations avec l'un de nos partenaires ou bien que ces derniers en collectent directement :

- **Inter Mutuelles Assistance** si l'un des contrats ou garanties souscrits propose une garantie d'assistance
- **Santéclair** si l'un des contrats ou garanties souscrits vous donne accès au réseau de soins de Santéclair. Ce réseau couvre la France entière, et vous

permet d'accéder à sept réseaux de soins regroupant à ce jour plus de 7 500 professionnels de la santé (opticiens, chirurgiens dentaires, etc.)

- **Allianz** si vous avez souscrit un contrat de sur-complémentaire Santé+
- **CNP Assurances** si vous êtes souscripteur à titre individuel d'un contrat d'assurance emprunteur distribué par BPCE Mutuelle
- Selon les régions lorsque votre contrat collectif fait l'objet d'une délégation de gestion

Les règles appliquées par ces partenaires dans le cadre de la protection des données sont de leur stricte responsabilité.

### 5.3. Données relatives à la consultation du site

Certaines informations non personnelles peuvent être recueillies à l'occasion de votre navigation sur notre site internet, comme la version de votre navigateur (Chrome, Firefox, Safari, Opéra, Internet Explorer, etc.), le type de système d'exploitation utilisé (Linux, Windows 98, Mac Os, etc.) et l'adresse IP (Internet Protocol) de l'ordinateur utilisé.

BPCE Mutuelle utilise des cookies, destinés à stocker des informations pouvant identifier votre terminal (ordinateur, tablette, smartphone, etc.) durant la consultation du site afin de faciliter l'expérience de navigation sur ce dernier.

BPCE Mutuelle n'achète pas d'espaces publicitaires afin de promouvoir ses activités et ses offres sur des sites ou applications de tiers, au moyen de contenus publicitaires (texte, graphismes, animations, vidéos, etc.) diffusés par ces sites ou applications. Les informations relatives à la navigation de votre terminal (ordinateur, tablette, smartphone, etc.) sont susceptibles d'être enregistrées dans des fichiers « cookies » installés sur ce terminal, sous réserve des choix exprimés concernant les cookies, par l'un des moyens décrit dans les articles ci-après et que vous pouvez modifier à tout moment. Seul l'émetteur d'un cookie est susceptible de lire ou de modifier des informations qui y sont contenues.

Les cookies que BPCE Mutuelle émet permettent :

- d'établir des statistiques et volumes de fréquentation et d'utilisation des divers éléments composant le site (rubriques et contenus visités, parcours), et nous permettent d'améliorer l'intérêt et l'ergonomie des services consultés sur le site,
- d'adapter la présentation du site aux préférences d'affichage de votre terminal (langue utilisée, résolution d'affichage, système d'exploitation utilisé, etc.) lors des visites sur le site, selon les matériels et les logiciels de visualisation ou de lecture que ce terminal comporte,
- de mémoriser des informations relatives à un formulaire que vous avez rempli sur le site (inscription ou accès au compte) ou à des services ou informations que vous avez choisis sur le site (service souscrit, newsletter, etc.),
- de vous permettre d'accéder à des espaces réservés et personnels du site, grâce aux identifiants choisis lors de l'inscription au site,
- de mettre en œuvre des mesures de sécurité, par exemple lorsqu'un accès réservé est révoqué après un certain laps de temps.

Si vous refusez l'enregistrement de cookies sur votre terminal, ou en cas de suppression de ceux qui y sont enregistrés, vous ne pourrez plus bénéficier d'un certain nombre de fonctionnalités qui sont néanmoins nécessaires pour naviguer dans certains espaces du site. Le cas échéant, BPCE Mutuelle décline toute responsabilité pour les conséquences liées au fonctionnement dégradé des services du site résultant de l'impossibilité d'enregistrer ou de consulter les cookies nécessaires à leur fonctionnement et que vous auriez refusés ou supprimés.

Par ailleurs, lorsque vous naviguez sur le site, des cookies émis par des sociétés tierces peuvent être placés par ces dernières sur votre terminal, sous réserve des choix que vous avez pu exercer antérieurement. L'émission et l'utilisation de cookies par des tiers sont soumises aux politiques de protection de la vie privée de ces tiers.

#### **5.4. Utilisation partagée de votre terminal**

Si votre terminal est utilisé par plusieurs personnes et lorsqu'un même terminal dispose de plusieurs logiciels de navigation, BPCE Mutuelle ne saurait s'assurer de manière certaine que les services et publicités destinés à ce terminal correspondent bien à votre utilisation propre et non à celle d'un autre utilisateur de ce terminal. Le cas échéant, le partage avec d'autres personnes de l'utilisation de ce terminal et la configuration des paramètres du navigateur utilisé à l'égard des cookies, relèvent de votre libre choix et de votre responsabilité.

#### **5.5. Transferts de données à caractère personnel vers des pays tiers ou à des organisations internationales**

BPCE Mutuelle ne transfère pas, à date, de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une autre organisation internationale.

## **6. Droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de portabilité, de limitation des données**

### **6.1. Principes généraux appliqués par BPCE Mutuelle**

**Le droit d'accès** est défini comme le droit pour les personnes concernées d'obtenir de BPCE Mutuelle la confirmation que des données à caractère personnel la concernant sont ou ne sont pas traitées, et lorsqu'elles le sont, pour permettre l'accès auxdites données à caractère personnel ainsi que les informations suivantes :

- les finalités du traitement,
- les catégories de données à caractère personnel concernées,
- les destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données à caractère personnel ont été ou seront communiquées,
- la durée de conservation des données lorsque cela est possible.

**Le droit de rectification** est défini comme le droit de la personne concernée d'obtenir du responsable du traitement, la rectification des données à caractère personnel la concernant qui sont inexactes.

**Le droit à l'effacement** aussi connu sous le nom de « droit à l'oubli » signifie le droit de la personne concernée d'obtenir du Responsable du traitement, l'effacement de données à caractère personnel la concernant et le Responsable du traitement a l'obligation d'effacer ces données dans les meilleurs délais.

**Le droit d'opposition** permet à la personne concernée de s'opposer à un traitement des données à caractère personnel la concernant.

Les personnes concernées ont le droit de recevoir les données à caractère personnel les concernant qu'elles ont fournies à un Responsable du traitement, et ont le droit de transmettre ces données à un autre Responsable du traitement, sans que le Responsable du traitement auquel les données à caractère personnel ont été communiquées y fasse obstacle. Il s'agit du **droit à la portabilité des données**.

**Le droit à la limitation du traitement** s'applique lorsque la personne concernée souhaite obtenir du Responsable du traitement la limitation du traitement.

Conformément à la réglementation, BPCE Mutuelle s'engage à fournir les informations demandées dans un **délai d'un mois** à compter de la réception de la demande. Ce délai peut être prolongé de 2 mois compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. Il convient toutefois de noter que la réglementation prévoit, en cas de demandes infondées ou excessives des personnes concernées, la possibilité soit d'exiger le paiement de frais raisonnables qui tiennent compte des coûts administratifs supportés pour fournir les informations, de procéder aux communications ou de prendre les mesures demandées, soit de refuser de donner suite à ces demandes.

## 6.2. Limitations

La réglementation peut, par la voie de mesures législatives, limiter la portée des obligations et des droits prévus ci-dessus, lorsqu'une telle limitation respecte l'essence des libertés et droits fondamentaux et qu'elle constitue une mesure nécessaire et proportionnée dans une société démocratique pour garantir:

- la sécurité nationale;
- la défense nationale;
- la sécurité publique;
- la prévention et la détection d'infractions pénales, ainsi que les enquêtes et les poursuites en la matière ou l'exécution de sanctions pénales, y compris la protection contre les menaces pour la sécurité publique et la prévention de telles menaces;
- d'autres objectifs importants d'intérêt public général de l'Union ou d'un État membre, notamment un intérêt économique ou financier important de l'Union ou d'un État membre, y compris dans les domaines monétaire, budgétaire et fiscal, de la santé publique et de la sécurité sociale;
- la protection de l'indépendance de la justice et des procédures judiciaires;
- la prévention et la détection de manquements à la déontologie des professions réglementées, ainsi que les enquêtes et les poursuites en la matière;
- une mission de contrôle, d'inspection ou de réglementation liée, même occasionnellement, à l'exercice de l'autorité publique ;
- la protection de la personne concernée ou des droits et libertés d'autrui;
- l'exécution des demandes de droit civil.

En outre, BPCE Mutuelle est susceptible de ne pas répondre favorablement à une demande si :

- L'exercice de ce droit devait porter atteinte aux droits ou libertés d'autrui, y compris au secret des affaires ou à la propriété intellectuelle,
- Les données demandées par le droit d'accès ne sont pas conservées pour des raisons techniques ou bien si la demande intervient après le délai légal de conservation des données,
- Les demandes sont manifestement infondées ou excessives, notamment en raison de leur caractère répétitif.

## 6.3. Violation de données à caractère personnel

En cas de violation de données à caractère personnel, BPCE Mutuelle doit notifier la violation en question à l'autorité de contrôle compétente **au plus tard 72h après en avoir pris connaissance**. Lorsqu'une violation de données à caractère personnel est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne, BPCE Mutuelle est tenue d'informer la personne concernée de la violation de données dans les meilleurs délais.

## 6.4. Expression de vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité

Vous pouvez exercer les droits listés précédemment en nous contactant par écrit ou par courriel aux adresses précisées ci-après.

- Pour nous contacter par courriel : [dpo@eps.caisse-epargne.fr](mailto:dpo@eps.caisse-epargne.fr)
- Pour nous contacter par courrier : BPCE Mutuelle - Délégué à la Protection des Données, 7 Rue Léon Patoux - CS 51032 - 51686 Reims Cedex 2

En cas de demandes liées à des données médicales, vous devez contacter exclusivement le médecin conseil par courrier à l'adresse suivante : BPCE Mutuelle - A l'attention du Médecin Conseil, 7 Rue Léon Patoux - CS 51032 - 51686 Reims Cedex 2

Votre message doit impérativement comporter :

- la nature de la demande,
- le périmètre concerné,
- le type de données visé ainsi que le mode de communication,
- la photocopie d'un titre d'identité avec votre signature ainsi qu'un justificatif de domicile.

Par ailleurs, sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, toute personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation de la réglementation.

## **7. Expression de vos choix**

### **7.1. Collecte de données à caractère personnel dans le cadre d'activités non indispensables à l'exécution du contrat / des garanties**

S'agissant de vos choix concernant les données à caractère personnel dans le cadre d'activités non indispensables à l'exécution du contrat auquel vous êtes partie, le consentement peut être donné ou retiré par le biais de votre espace personnel sur notre site Internet.

### **7.2. Cookies**

Un cookie est un fichier texte qui est placé dans le navigateur internet ou sur le disque dur de l'ordinateur de l'utilisateur, lorsqu'il se rend sur un site internet, ou bien lors de la consultation d'une publicité. Le cookie a pour but de collecter des informations concernant la navigation de l'utilisateur, afin de lui adresser ensuite des services adaptés.

Vous pouvez autoriser ou refuser l'enregistrement de cookies dans votre terminal avec les paramètres appropriés de votre logiciel de navigation sur Internet. Sur ce point, nous vous invitons à consulter les conseils d'utilisation de ces paramètres, selon le navigateur utilisé, accessibles sur la page du site internet de la CNIL : <http://www.cnil.fr/vos-libertes/vos-traces/les-cookies/>.

Vous pouvez également autoriser ou refuser l'enregistrement de cookies dans votre terminal (mais dans ce dernier cas, vous ne pourrez plus bénéficier de tous les services disponibles sur le Site), en configurant votre navigateur à cette fin. La configuration de chaque navigateur est différente. Elle est décrite dans le menu d'aide de votre navigateur, qui vous permettra de savoir de quelle manière modifier vos souhaits en matière de cookies, notamment de la manière suivante pour les navigateurs les plus couramment utilisés :

- Pour Internet Explorer™ : <http://windows.microsoft.com/fr-FR/windows-vista/Block-or-allow-cookies>
- Pour Safari™ : <http://www.apple.com/fr/privacy/use-of-cookies/>
- Pour Chrome™ : <http://support.google.com/chrome/bin/answer.py?hl=fr&hlrm=en&answer=95647>
- Pour Firefox™ : <http://support.mozilla.org/fr/kb/Activer%20et%20d%C3%A9sactiver%20les%20cookies>
- Pour Opéra™ : <http://help.opera.com/Windows/10.20/fr/cookies.html>

### **7.3. Plateformes interprofessionnelles**

Vous pouvez vous connecter au site Youronlinechoices, proposé par les professionnels de la publicité digitale regroupés au sein de l'association européenne EDAA (European Digital Advertising Alliance) et géré en France par l'Interactive Advertising Bureau (IAB) France. Vous pourrez ainsi connaître les

entreprises inscrites à cette plate-forme et qui vous offrent la possibilité d'accepter ou de refuser les cookies utilisés par ces entreprises pour adapter aux informations de navigation qu'elles traitent les publicités susceptibles d'être affichées lors de la consultation par votre terminal de services en ligne sur lesquels elles émettent des cookies :

<http://www.youronlinechoices.com/fr/controler-ses-cookies/>.

Cette plate-forme européenne est partagée par des centaines de professionnels de la publicité sur Internet et constitue une interface centralisée vous permettant d'exprimer vos choix à l'égard des cookies susceptibles d'être utilisés afin d'adapter à la navigation de votre terminal les publicités qui y sont affichées. Notez que cette procédure n'empêchera pas l'affichage de publicités sur les sites Internet que vous visitez. Elle ne bloquera que les technologies qui permettent d'adapter des publicités à la navigation de votre terminal et à vos centres d'intérêts.

« Adobe Flash Player » est une application informatique qui permet le développement rapide des contenus dynamiques utilisant le langage informatique « Flash ». Flash (et les applications de même type) mémorise les paramètres, les préférences et l'utilisation de ces contenus grâce à une technologie similaire aux cookies. Toutefois, « Adobe Flash Player »™ gère ces informations et vos choix via une interface différente de celle fournie par votre logiciel de navigation. Dans la mesure où votre terminal serait susceptible de visualiser des contenus développés avec le langage Flash, nous vous invitons à accéder à vos outils de gestion des cookies Flash, directement depuis le site <http://www.adobe.com/fr/>.

## **8. Modifications de la présente politique**

BPCE Mutuelle se réserve la possibilité de modifier et de mettre à jour à tout moment et sans préavis la présente politique notamment si de nouvelles fonctionnalités, de nouveaux services ou de nouveaux partenariats viennent enrichir l'offre de BPCE Mutuelle ou si nous introduisons des modifications suite à des recommandations effectuées par les autorités de contrôle. La nouvelle version sera publiée sur notre Site. Les modifications apportées s'imposent à vous et vous êtes donc tenu de vous y référer à chaque connexion afin de prendre connaissance des dispositions en vigueur auxquelles vous devez vous conformer. Ces modifications, pour vous être notifiées, entraîneront une mise à jour des conditions générales d'utilisation.